

Vers la mise en place d'un SAD

A – Les orientations législatives

1. Introduction

Contexte dans lequel se construit et se pose le projet de SAD

Art. 44 LFSS 2022 (décembre 2021)

Point réglementaire sur les conventions, vers une entité juridique unique.

2. Présentation des 2 cahiers des charges contenus dans le décret du 13 juillet 2023

B – La constitution d'une entité juridique unique

1. Qu'entend-on par coordination ?

2. Qu'est-ce qu'une organisation intégrée ?

3. Modalités et de fonctionnement et d'accueil, adaptation des documents de la loi 2002-2

4. Rôles des encadrant, responsable et coordinateur

5. Missions de coordination (notion de parcours), de prévention, soutien aux aidants

6. Financements relatifs aux missions d'un service aide et soins

C – Management de l'interculturalité professionnelle

1. Accompagnement des équipes au changement : enjeux et points de vigilance

2. Organisation de la circulation de l'information et logiciel(s) métier(s)

3. Concrétisation du partenariat et de la coordination (DUI, MSSanté, RGPD, notion d'équipe de soin)

4. Leviers de la montée en compétences :

- Repérage des fragilités,
- Prévention des maltraitances,
- Mise en œuvre d'une démarche qualité

5. Les coordinations territoriales et la logique de réseaux

D – Atelier (au choix)

Élaboration collective de process :

- Accessibilité des usagers au service unique,
- Coconstruction de l'accompagnement et du PAP (+ place des aidants)
- Mise en œuvre de l'articulation entre aide et soins (études de situations)